presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Décembre 2023

DÉLIBÉRATION: C-23-017

DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Conformément à l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil d'Administration est informé des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 30 Novembre 2023, suivant détail ci-dessous :

DÉLIBÉRATION : B-23/012

CHERBOURG EN COTENTIN – IMPASSE ORANGE – MODIFICATION DU PLAN DE FINACEMENT

Vu le Code de la construction de l'habitation et notamment son article R 421-18.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire accordant délégation au Bureau pour la décision d'emprunt en date du 01 octobre 2020.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire nommant Mme Patricia PETIT, directrice générale en date du 9 mars 2023.

Par délibération n°B-18/013 du 10/08/2018, le Bureau a pris connaissance du programme de démolition d'une maison et la construction de 14 logements au 4 impasse Orange. (Construction de 6 logements T2 et 8 logements T3).

Par délibération n°B-21/014 du 08/07/2021, le Bureau a voté un coût global d'opération à 2 564 195 € HT.

En complément des différents financements, il a été négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt haut de bilan d'un montant total de 70 000 €. Les fonds propres dépensés sur cette opération sont en conséquence réduits d'autant.

Le Bureau autorise La Directrice Générale à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de celui-ci et les demandes de réalisation de fonds.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-017-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration

Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Décembre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 1er Décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM LEPOITTEVIN, Président, LEQUILBEC, Vice-Président, LUCAS, DELMAZURE, CAPIEMONT, RICARD, CHECIAK, VARIN, BARBE, LEJAMTEL
- Mmes GRUNEWALD, LELONG, CHARNEAU, LEBLACHER, MARWAN, LEDOUJET, TIMMERMAN, GUILLOU

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- Mme DENIS, représentant la DDTM
- Mme Valérie MESPOULHÈS, Directrice Générale Caen La Mer Habitat
- Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : M. LEQUILBEC)
- M. DESAUNAY (MANDATAIRE : M. DELMAZURE)
- M. PICHON
- M. FAGNEN

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme VIVIER, Sous-Préfecture de la Manche
- Mme PETIT, Directrice Générale
- Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- Mme JOURDAN, Directrice Administrative & Financière
- M. BRELIVET, Responsable du Pôle Maîtrise d'Ouvrage
- M.SCHALLER, Responsable Technique GE/GR - Maintenance
- Mme GORLAS, Responsable des Ressources Humaines
- Mme TELLIER, représentant CSE
- M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-017-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

DÉLIBÉRATION : B-23/013

CHERBOURG EN COTENTIN – 44 RUE TOUR CARREE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code de la construction de l'habitation et notamment son article R 421-18.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire accordant délégation au Bureau pour la décision d'emprunt en date du 01 octobre 2020.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire nommant Mme Patricia PETIT, directrice générale en date du 9 mars 2023.

Dans le cadre du programme de résorption de l'habitat insalubre (RHI), le Bureau a décidé, par délibération n°B-17/020 du 4 Septembre 2017, d'acquérir un ensemble immobilier situé au 44 à 48 rue Tour Carrée.

Par délibération n°B-19/019 du 23 Septembre 2019, il a été décidé de réaliser un programme de construction de 8 logements (4T2 et 4 T3) répartis comme suit : 6 logements de catégorie PLUS et 2 logements de catégorie PLAI.

Par délibération B-20/016 DU 18 Novembre 2020, le Bureau a voté un coût global d'opération à 1 760 000 € HT dont 1 200 000 € HT de travaux hors démolition.

En complément des différents financements, il a été négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt haut de bilan d'un montant total de 40 000 €. Les fonds propres dépensés sur cette opération sont en conséquence réduits d'autant.
Le Bureau autorise La Directrice Générale à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de celui-ci et les demandes de réalisation de fonds.

Le Bureau autorise La Directrice Générale à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de celui-ci et les demandes de réalisation de fonds.

DÉLIBÉRATION : B-23/014

CHERBOURG EN COTENTIN – CITE COLONIALE – RESIDENCE ARCHIPEL – PHASE II - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code de la construction de l'habitation et notamment son article R 421-18.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire accordant délégation au Bureau pour la décision d'emprunt en date du 01 octobre 2020.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire nommant Mme Patricia PETIT, directrice générale en date du 9 mars 2023.

Par délibération n°B-18/003 du 23 Avril 2018, le Bureau a accepté de signer un contrat de réservation d'un projet immobilier de 32 logements en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) sur le site de la Cité Coloniale.

Ce projet immobilier dénommé l'Archipel a été porté par la société Nexity.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-017-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Le contrat de vente a été signé en Octobre 2018 et la livraison est prévue fin 2020.

La société Nexity nous a proposé d'accroître le nombre de logements à acquérir moyennant les conditions suivantes :

- le prix de vente est fixé à 1 920,00 € HT/m²/SHAB (surface habitable) pour un contrat de réservation d'un projet immobilier de 33 logements (26 collectifs et 7 individuels pour une SHAB estimée à 2 304 m²) en VEFA,
- la mixité sociale est assurée par des financements de type PLUS (Prêt Locatif à Utilité Sociale), PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et PLS (Prêt Locatif Social).

Par délibération B-19/012 du 28 Août 2019, le Bureau a validé la proposition de Nexity, pour un coût global de 4 423 680 € HT.

En complément des différents financements, il a été négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt haut de bilan d'un montant total de 165 000 €. Les fonds propres dépensés sur cette opération sont en conséquence réduits d'autant.

Le Bureau autorise La Directrice Générale à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de celui-ci et les demandes de réalisation de fonds.

DÉLIBÉRATION : B-23/015

VALOGNES – CONSTRUCTION D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code de la construction de l'habitation et notamment son article R 421-18.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire accordant délégation au Bureau pour la décision d'emprunt en date du 01 octobre 2020.

Vu la délibération du Conseil d'administration certifiée exécutoire nommant Mme Patricia PETIT, directrice générale en date du 9 mars 2023.

Par délibération n°B-19/010, le Bureau a autorisé le Directeur Général à acquérir les parcelles cadastrales AO 599 – 600 – 601 situées rue Burnouf à Valognes pour y construire un foyer de jeunes travailleur, composé d'un ensemble immobilier de 12 studios et de locaux divers pour une surface habitable globale d'environ 522 m² et de 15 places de parkings en extérieur.

Par délibération n°B-23/011 du 21 Septembre 2023, le Bureau a voté un coût global d'opération 1 618 100.00 € TTC.

En complément des différents financements, il a été négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt d'un montant total de 665 366 €. Les fonds propres dépensés sur cette opération sont en conséquence réduits d'autant.

Le Bureau autorise La Directrice Générale à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de celui-ci et les demandes de réalisation de fonds.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-017-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Le Conseil d'Administration a pris acte des décisions prises par le Bureau en séance du 30 Novembre 2023.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 21 Décembre 2023

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale

Office Public de l'Habitat PRESQU'ÎLE HABITAT

Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT

Office Public de l'Habitat PRESQU'ÎLE HABITAT

Gilbert LEPOITTEVIN

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-017-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Rapport des délibérations

Date : **Jeudi 21 décembre 2023**
Président :
Secrétaire : **Presqu'île - habitat**

Séance - 21/12/2023

Presqu'île Habitat

C-23/017 - Décisions prises par le Bureau en séance du 30 Novembre 2023 — Unanimité

Date du vote : **21/12/2023 - 11h24**
Votants : **20**
Voix totales : **20**
Voix exprimées : **19**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **1**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	**19 Voix**	**100,0%**	
	BARBE Stéphane		1 voix
	BONNEMAINS Isabelle par procuration à LEQUILBEC Frédérik		1 voix
	CAPIEMONT Guy		1 voix
	CHARNEAU Nadège		1 voix
	CHECIAK Daniel		1 voix
	DELMAZURE Bruno		1 voix
	DESAUNAY François par procuration à DELMAZURE Bruno		1 voix
	GRUNEWALD Martine		1 voix
	GUILLOU Annick		1 voix
	LEBLACHER Geneviève		1 voix
	LEDOUJET Réjane		1 voix
	LEJAMTEL Ralph		1 voix
	LEPOITTEVIN Gilbert		1 voix
	LEQUILBEC Frédérik		1 voix
	LUCAS Jean-Pierre		1 voix
	MARWAN Myriam		1 voix
	RICARD Guy		1 voix
	TIMMERMAN Sylvette		1 voix
	VARIN Hubert		1 voix
Non votants	**1 Voix**		
	LELONG Nathalie		1 voix

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-017-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Décembre 2023

DÉLIBÉRATION : C-23-018

ANNÉE 2024 - BUDGET

Le budget de l'exercice 2024 a été préparé conformément à l'article R423-7 du Code de la Construction et de l'habitation relatif aux dispositions communes applicables aux offices publics de l'habitat.

Le budget est constitué d'un compte de résultat et d'un bilan.

I - Le compte de résultat

Il se décompose en dépenses et en recettes :

Dépenses charges non récupérables	35 289 477 €
Dépenses charges récupérables	11 045 268 €
Recette non récupérables	35 736 483 €
Recette charges récupérables	10 635 268 €
Le total des dépenses s'élève	46 334 745 €
Le total des recettes s'élève à	46 371 751 €
Le résultat de l'exercice prévisionnel est estimé à	37 006 €

II - Le bilan

Le montant des emplois est de	23 560 995 €
Le montant des ressources est de	22 307 920 €
Le fonds de roulement prévisionnel est estimé à	59 767 391 €

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-018-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration

Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Décembre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 1er Décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM LEPOITTEVIN, Président, LEQUILBEC, Vice-Président, LUCAS, DELMAZURE, CAPIEMONT, RICARD, CHECIAK, VARIN, BARBE, LEJAMTEL
- Mmes GRUNEWALD, LELONG, CHARNEAU, LEBLACHER, MARWAN, LEDOUJET, TIMMERMAN, GUILLOU

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- Mme DENIS, représentant la DDTM
- Mme Valérie MESPOULHÈS, Directrice Générale Caen La Mer Habitat
- Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : M. LEQUILBEC)
- M. DESAUNAY (MANDATAIRE : M. DELMAZURE)
- M. PICHON
- M. FAGNEN

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme VIVIER, Sous-Préfecture de la Manche
- Mme PETIT, Directrice Générale
- Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- Mme JOURDAN, Directrice Administrative & Financière
- M. BRELIVET, Responsable du Pôle Maîtrise d'Ouvrage
- M.SCHALLER, Responsable Technique GE/GR - Maintenance
- Mme GORLAS, Responsable des Ressources Humaines
- Mme TELLIER, représentant CSE
- M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-018-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Le Conseil d'Administration approuve le budget 2024 par chapitre tel qu'il lui est présenté.

Nombre de votants : 20

Pour : 15

Contre : 5

Abstention :

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 21 Décembre 2023

Copie Certifiée Conforme
La Directrice Générale

Office Public de l'Habitat PRESQU'ÎLE HABITAT

Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT

Office Public de l'Habitat PRESQU'ÎLE HABITAT

Gilbert LEPOITTEVIN

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-018-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Vu l'article 120 IV de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les fonctionnaires en place dans les Offices Publics de l'Habitat continuent à bénéficier des possibilités d'avancement de grade et de gestion de carrières ouvertes par le statut particulier de leur emploi,

Afin de tenir compte des départs définitifs de 2 agents, (dont 1 départ au 31/12/2024), mais aussi des possibilités d'avancement et des besoins des services, il convient d'assoir à la délibération prévoyant le budget 2024 les postes suivants.

Le nouveau tableau des effectifs passe ainsi au 1er Janvier 2024 à :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade au 01/01/2024	Nombre
Administrative	A	Attachés	Attaché principal	0
	B	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ere classe	1
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	3
			Adjoint administratif territorial principal de 2ième classe	1
			Adjoint administratif territorial	1
Technique	A	Ingénieurs	Ingénieur principal	1
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1
		Adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1
			Adjoint technique territorial principal de 2ieme classe	8
			Adjoint technique territorial	3
EFFECTIF TOTAL au 1er Janvier 2024				20
+ détachement				1
TOTAL				21

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-018-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Rapport des délibérations

Date : **Jeudi 21 décembre 2023**
Président :
Secrétaire : **Presqu'île - habitat**

Séance - 21/12/2023

Presqu'île Habitat

C-23/018 - Budget 2024

Unanimité

Date du vote : **21/12/2023 - 12h09**
Votants : **20**
Voix totales : **20**
Voix exprimées : **15**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **25,0%**

Pour	**15 Voix**	**100,0%**
	BARBE Stéphane	1 voix
	BONNEMAINS Isabelle par procuration à LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	CAPIEMONT Guy	1 voix
	CHARNEAU Nadège	1 voix
	GRUNEWALD Martine	1 voix
	GUILLOU Annick	1 voix
	LEBLACHER Geneviève	1 voix
	LEJAMTEL Ralph	1 voix
	LELONG Nathalie	1 voix
	LEPOITTEVIN Gilbert	1 voix
	LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	LUCAS Jean-Pierre	1 voix
	MARWAN Myriam	1 voix
	RICARD Guy	1 voix
	VARIN Hubert	1 voix
Abstention	**5 Voix**	
	CHECIAK Daniel	1 voix
	DELMAZURE Bruno	1 voix
	DESAUNAY François par procuration à DELMAZURE Bruno	1 voix
	LEDOUJET Réjane	1 voix
	TIMMERMAN Sylvette	1 voix

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-018-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-018-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Vu l'article 120 IV de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les fonctionnaires en place dans les Offices Publics de l'Habitat continuent à bénéficier des possibilités d'avancement de grade et de gestion de carrières ouvertes par le statut particulier de leur emploi,

Afin de tenir compte des départs définitifs de 2 agents, (dont 1 départ au 31/12/2024), mais aussi des possibilités d'avancement et des besoins des services, il convient d'assoir à la délibération prévoyant le budget 2024 les postes suivants.

Le nouveau tableau des effectifs passe ainsi au 1er Janvier 2024 à :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade au 01/01/2024	Nombre
Administrative	**A**	Attachés	Attaché principal	0
	B	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ere classe	1
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	3
			Adjoint administratif territorial principal de 2ième classe	1
			Adjoint administratif territorial	1
Technique	**A**	Ingénieurs	Ingénieur principal	1
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1
		Adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1
			Adjoint technique territorial principal de 2ieme classe	8
			Adjoint technique territorial	3
EFFECTIF TOTAL au 1er Janvier 2024				**20**
+ détachement				**1**
TOTAL				**21**

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Décembre 2023

DÉLIBÉRATION : C-23-019

DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA DIRECTRICE GENERALE

En application de l'article R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation, le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général d'un office public de l'habitat :

- de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion,
- de recourir aux crédits de trésorerie,
- de réaliser des opérations relatives au placement des fonds de l'office et d'émettre des titres participatifs mentionnés à l'article L. 213-32 du code monétaire et financier.

En contrepartie, le Directeur Général rend compte de son action en la matière, au Conseil d'Administration, à la plus prochaine réunion de ce conseil.

Par délibération n°C23-001 en date du 9 mars 2023, Madame Patricia PETIT a été nommée Directrice Générale de Presqu'île Habitat.

Par la présente délibération, Le Conseil d'Administration donne délégation à Madame Patricia PETIT en sa qualité de Directrice Générale pour la réalisation des actions listées ci-dessus.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 21 Décembre 2023

Copie Certifiée Conforme
La Directrice Générale
Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-019-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration

Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Décembre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 1er Décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM LEPOITTEVIN, Président, LEQUILBEC, Vice-Président, LUCAS, DELMAZURE, CAPIEMONT, RICARD, CHECIAK, VARIN, BARBE, LEJAMTEL
- Mmes GRUNEWALD, LELONG, CHARNEAU, LEBLACHER, MARWAN, LEDOUJET, TIMMERMAN, GUILLOU

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- Mme DENIS, représentant la DDTM
- Mme Valérie MESPOULHÈS, Directrice Générale Caen La Mer Habitat
- Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : M. LEQUILBEC)
- M. DESAUNAY (MANDATAIRE : M. DELMAZURE)
- M. PICHON
- M. FAGNEN

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme VIVIER, Sous-Préfecture de la Manche
- Mme PETIT, Directrice Générale
- Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- Mme JOURDAN, Directrice Administrative & Financière
- M. BRELIVET, Responsable du Pôle Maîtrise d'Ouvrage
- M.SCHALLER, Responsable Technique GE/GR - Maintenance
- Mme GORLAS, Responsable des Ressources Humaines
- Mme TELLIER, représentant CSE
- M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-019-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Rapport des délibérations

Date : **jeudi 21 décembre 2023**

Séance - 21/12/2023

Présidente :

Presqu'île Habitat

Secrétaire : **Presqu'île - habitat**

C-23/019 - Délégation du Conseil d'Administration à la Directrice Générale

Unanimité

Date du vote : **21/12/2023 - 12h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **20**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **20**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	20 Voix	100,0%
	BARBE Stéphane	1 voix
	BONNEMAINS Isabelle par procuration à LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	CAPIEMONT Guy	1 voix
	CHARNEAU Nadège	1 voix
	CHECIAK Daniel	1 voix
	DELMAZURE Bruno	1 voix
	DESAUNAY François par procuration à DELMAZURE Bruno	1 voix
	GRUNEWALD Martine	1 voix
	GUILLOU Annick	1 voix
	LEBLACHER Geneviève	1 voix
	LEDOUJET Réjane	1 voix
	LEJAMTEL Ralph	1 voix
	LELONG Nathalie	1 voix
	LEPOITTEVIN Gilbert	1 voix
	LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	LUCAS Jean-Pierre	1 voix
	MARWAN Myriam	1 voix
	RICARD Guy	1 voix
	TIMMERMAN Sylvette	1 voix
	VARIN Hubert	1 voix

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-019-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-019-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Décembre 2023

DÉLIBÉRATION : C-23/020

ACTUALISATION DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, publié au journal officiel du 7 Décembre 2023, modifie le montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics.

À compter du 1er Janvier 2024, les seuils de procédure formalisée des marchés publics évoluent ainsi :

- Marchés de fournitures et services autres pouvoirs adjudicateurs : de 215000 € HT à 221 000 € HT,
- Marchés de travaux et les contrats de concession : de 5 382 000 € HT à 5 538 000 € HT.

Les seuils proposés sont en légère hausse (entre 2 et 3%) par rapport à 2022-2023.

Ces seuils sont mis à jour par la Commission Européenne tous les 2 ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

En conséquence, le tableau relatif aux seuils des marchés applicable par Presqu'Île Habitat est modifié pour tenir compte des textes parus au journal officiel.

Le Conseil d'Administration prend acte de l'actualisation des seuils pour les marchés publics à compter du 1e Janvier 2024.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 21 Décembre 2023

Copie Certifiée Conforme
La Directrice Générale

Office Public de l'Habitat PRESQU'ÎLE HABITAT

Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-020-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration

Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Décembre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 1er Décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM LEPOITTEVIN, Président, LEQUILBEC, Vice-Président, LUCAS, DELMAZURE, CAPIEMONT, RICARD, CHECIAK, VARIN, BARBE, LEJAMTEL
- Mmes GRUNEWALD, LELONG, CHARNEAU, LEBLACHER, MARWAN, LEDOUJET, TIMMERMAN, GUILLOU

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- Mme DENIS, représentant la DDTM
- Mme Valérie MESPOULHÈS, Directrice Générale Caen La Mer Habitat
- Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : M. LEQUILBEC)
- M. DESAUNAY (MANDATAIRE : M. DELMAZURE)
- M. PICHON
- M. FAGNEN

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme VIVIER, Sous-Préfecture de la Manche
- Mme PETIT, Directrice Générale
- Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- Mme JOURDAN, Directrice Administrative & Financière
- M. BRELIVET, Responsable du Pôle Maîtrise d'Ouvrage
- M.SCHALLER, Responsable Technique GE/GR - Maintenance
- Mme GORLAS, Responsable des Ressources Humaines
- Mme TELLIER, représentant CSE
- M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-020-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Rapport des délibérations

Date : **jeudi 21 décembre 2023**

Séance - 21/12/2023

Présidente :

Presqu'île Habitat

Secrétaire : **Presqu'île - habitat**

C-23/020 - Actualisation des seuils de passation des marchés publics

Unanimité

Date du vote : **21/12/2023 - 12h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **20**

Voix totales : **20**

Non votés : **1**

Voix exprimées : **19**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	**19 Voix**	**100,0%**
	BARBE Stéphane	1 voix
	BONNEMAINS Isabelle par procuration à LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	CAPIEMONT Guy	1 voix
	CHARNEAU Nadège	1 voix
	CHECIAK Daniel	1 voix
	DELMAZURE Bruno	1 voix
	DESAUNAY François par procuration à DELMAZURE Bruno	1 voix
	GRUNEWALD Martine	1 voix
	GUILLOU Annick	1 voix
	LEDOUJET Réjane	1 voix
	LEJAMTEL Ralph	1 voix
	LELONG Nathalie	1 voix
	LEPOITTEVIN Gilbert	1 voix
	LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	LUCAS Jean-Pierre	1 voix
	MARWAN Myriam	1 voix
	RICARD Guy	1 voix
	TIMMERMAN Sylvette	1 voix
	VARIN Hubert	1 voix
Non votants	**1 Voix**	
	LEBLACHER Geneviève	1 voix

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-020-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-020-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

ANNEXE DELIBERATION : **C-23/020**
NOUVEAUX SEUILS POUR LES MARHES PUBLICS

LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Montant de la commande en € HT	Procédure	Publicité et mise en concurrence (au minimum)	Délai de remise des candidatures et des offres	Ouverture : relevé des candidatures et des offres	Attribution	délais entre la notification aux non retenus et la signature du marché	Avis d'attribution	Contrôle légalité
<40 000	procédure de gré à gré conformément au décret n°2019-1344 du 12/12/2019 ou procédure adaptée simplifiée (3 devis)	**possibilité de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence**	3 jours minimum si mise en concurrence de plusieurs candidats	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général			non
40 000 à <90 000	**procédure adaptée**	Profil acheteur + JAL	15 jours minimum	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général			non
90 000 à <221 000	**procédure adaptée**	Profil acheteur + JAL	15 jours minimum	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général		oui dès la notification à l'attributaire afin de réduire le délai de recours contractuel est alors réduit à 1 mois	non
221 000 à < 5 538 000	**procédure adaptée**	Profil acheteur + JAL	22 jours minimum	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général après avis de la Commission de Marché			oui
>5 538 000 travaux	**Procédures formalisées**	JAL + JOUE + profil acheteur	30 jours car les candidatures et offres sont transmises par voie dématérialisée	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général après avis de la CAO	11 jours car la notification aux non retenus est faite par voie électronique		Oui

LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES Y COMPRIS MAÎTRISE D'ŒUVRE

Montant de la commande en € HT	Procédure	Publicité et mise en concurrence	Délai de remise des candidatures et des offres	Ouverture : relevé des offres et des candidatures	Attribution	délais entre la notification aux non retenus et la signature du marché	Avis d'attribution	Contrôle légalité
<40 000	procédure de gré à gré conformément au décret n°2019-1344 du 12/12/2019 ou procédure adaptée simplifiée (3 devis)	**possibilité de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence**	3 jours minimum si mise en concurrence de plusieurs candidats	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général			non
40 000 à <90 000	**procédure adaptée**	Profil acheteur + JAL	15 jours minimum	directeur Administration générale et responsable des marchés	Directeur Général			non
90 000 à <221 000	**procédure adaptée**	Profil acheteur + JAL	15 jours minimum	directeur Administration générale et responsable des marchés	DirecteurGénéral après avis de la Commission de Marché		oui dès la notification à l'attributaire afin de réduire le délai de recours contractuel est alors réduit à 1 mois	non
>221 000 fournitures et services	**Procédures formalisées**	JAL + JOUE + profil acheteur	30 jours car les candidatures et offres sont transmises par voie dématérialisée	Directeur Administration Générale et responsable des marchés	Directeur Général après avis de la CAO	11 jours car la notification aux non retenus est faite par voie électronique		oui
>221 000 marché de maîtrise d'œuvre	Application du livre IV - 2ème partie du Code de la commande publique - Dispositions propres aux marchés publics liés à la Maîtrise d'œuvre Publique et à la maîtrise d'œuvre privé.							

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Décembre 2023

DÉLIBÉRATION : C-23-021

OBJECTIFS DE LA DIRECTRICE GENERALE - 2024 À 2026

Le statut de Directeur d'Office Public de l'Habitat est fixé par les articles R421-19 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

En application de l'article R421-20, les objectifs et indicateurs permettant de déterminer la part variable de la rémunération du Directeur sont définis chaque année ou pour une période de trois ans au plus par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président, les objectifs de Mme Patricia PETIT, Directrice Générale, pour les années 2024 à 2026 sont les suivants :

1. Optimiser l'organisation de l'Office sur des postes stratégiques et consolider les effectifs,
2. Diminuer la vacance,
3. Créer une relation client harmonieuse, basée sur la confiance mutuelle et la communication efficace,
4. Adapter le Plan Stratégique de Patrimoine à l'urgence climatique et énergétique en fonction des DPE en cours de réalisation,
5. Prospecter sur des nouvelles formes d'habitat et de la diversification.

Le Conseil d'Administration valide ces objectifs pour les années 2024 à 2026.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 21 Décembre 2023

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale
Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-021-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration
Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Décembre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 1er Décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM LEPOITTEVIN, Président, LEQUILBEC, Vice-Président, LUCAS, DELMAZURE, CAPIEMONT, RICARD, CHECIAK, VARIN, BARBE, LEJAMTEL
- Mmes GRUNEWALD, LELONG, CHARNEAU, LEBLACHER, MARWAN, LEDOUJET, TIMMERMAN, GUILLOU

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- Mme DENIS, représentant la DDTM
- Mme Valérie MESPOULHÈS, Directrice Générale Caen La Mer Habitat
- Mme BONNEMAINS (MANDATAIRE : M. LEQUILBEC)
- M. DESAUNAY (MANDATAIRE : M. DELMAZURE)
- M. PICHON
- M. FAGNEN

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme VIVIER, Sous-Préfecture de la Manche
- Mme PETIT, Directrice Générale
- Mme RUAULD, Directrice de la Gestion Locative
- Mme JOURDAN, Directrice Administrative & Financière
- M. BRELIVET, Responsable du Pôle Maîtrise d'Ouvrage
- M.SCHALLER, Responsable Technique GE/GR - Maintenance
- Mme GORLAS, Responsable des Ressources Humaines
- Mme TELLIER, représentant CSE
- M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-021-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Rapport des délibérations

Date : **jeudi 21 décembre 2023**
Président :
Secrétaire : **Presqu'île - habitat**

Séance - 21/12/2023

Presqu'île Habitat

C-23/021 - Objectifs de la Directrice Générale - 2024 à 2026

Unanimité

Date du vote : **21/12/2023 - 12h15**
Votants : **20**
Voix totales : **20**
Voix exprimées : **20**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	20 Voix	100,0%
	BARBE Stéphane	1 voix
	BONNEMAINS Isabelle par procuration à LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	CAPIEMONT Guy	1 voix
	CHARNEAU Nadège	1 voix
	CHECIAK Daniel	1 voix
	DELMAZURE Bruno	1 voix
	DESAUNAY François par procuration à DELMAZURE Bruno	1 voix
	GRUNEWALD Martine	1 voix
	GUILLOU Annick	1 voix
	LEBLACHER Geneviève	1 voix
	LEDOUJET Réjane	1 voix
	LEJAMTEL Ralph	1 voix
	LELONG Nathalie	1 voix
	LEPOITTEVIN Gilbert	1 voix
	LEQUILBEC Frédérik	1 voix
	LUCAS Jean-Pierre	1 voix
	MARWAN Myriam	1 voix
	RICARD Guy	1 voix
	TIMMERMAN Sylvette	1 voix
	VARIN Hubert	1 voix

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-021-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20231221-C-23-021-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023